



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Yvelines



Direction des Affaires Economiques

Nos réf. : RK/GM – 190.2019

Affaire suivie par : Gaëtan MARIANY

g.mariany@cm-yvelines.fr

Monsieur le Maire

Mairie

6, Grande rue

78490 LES MESNULS

Versailles, le 23 décembre 2019

Objet : Avis sur la modification simplifiée du PLU

Monsieur le Maire,

Vous m'avez communiqué le projet de modification simplifiée de votre PLU. Ma compagnie opère pour le maintien du tissu artisanal local et la défense de ses intérêts. A ce titre, ma compagnie est favorable à toute mesure confortant la présence du tissu commercial et artisanal de proximité.

J'ai pris connaissance des modifications de votre PLU et des mesures visant, entre autres, à autoriser l'implantations d'activités économiques en zones Ue et plus particulièrement dans *la maison du jardinier*. Ces modifications sont propices à l'implantation d'activités artisanales. Par conséquent, ce projet ne soulève pas d'objection de la part de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Yvelines.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma sincère considération.

Le Président

Ronan KERAUDREN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DÉPARTEMENTALE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DES YVELINES

Siège : 19 avenue du Général Mangin - 78008 Versailles Cedex - Tél. : 01 39 43 43 43 - Télécopie : 01 39 43 43 00

Internet : www.cm-yvelines.fr - Courriel : cm-78@cm-yvelines.fr - Siret : 187 809 033 00017 - APE 9411 Z

Décret n° 2004-1164 du 2 novembre 2004.